

2017_CT2_285

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Opération du Centre Ancien de Trets - Concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires - Agrément d'acquéreurs

Le 6 juillet 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 30 juin 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RENAUDIN Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – AUGHEY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – BUCCI Dominique donne pouvoir à CALAFAT Roxane – DEVESA Brigitte donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à PELLENC Roger – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à HOUEIX Roger – MEÏ Roger donne pouvoir à PRIMO Yveline – MERCIER Arnaud donne pouvoir à FREGEAC Olivier – MERGER Reine donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane donne pouvoir à BOUDON Jacques – RAMOND Bernard donne pouvoir à MANCEL Joël – ROLANDO Christian donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – SALOMON Monique donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à TERME Françoise

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMEN Mireille – BORELLI Christian – BOYER Raoul – BURLE Christian – CHARRIN Philippe – CIOT Jean-David – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude – GALLESE Alexandre – GARELLA Jean-Brice – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – SUSINI Jules

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Joël MANCEL donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Habitat et politique de la ville

Habitat

■ Séance du 6 juillet 2017

04_1_05

■ Opération du Centre Ancien de Trets - Concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires - Agrément d'acquéreurs

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

L'opération d'aménagement du centre ancien de Trets, concédée à la SPLA Pays d'Aix Territoires depuis décembre 2013, poursuit le programme de réhabilitation de logements et d'espaces publics engagés dans le cadre d'opérations d'aménagement antérieures.

Dans le cadre de cette concession, la SPLA a mené des acquisitions d'immeubles afin de réaliser des opérations de réhabilitation d'îlots dégradés ou insalubres dans un objectif de création de logements.

Le stock foncier ainsi généré a été en partie cédé à la SACOGIVA. Le stock restant représente 6 immeubles, répartis de la manière suivante :

- 31 rue Lemée (AB 141)
- 18 rue du 1^{er} Mai (AB 182)
- 10 rue Borde (AB 270)
- 13 rue Clérion (AC80)
- 4 rue Magenta (AB 446)
- La « maison Seigneuriale ». Cette dernière est un bâtiment classé dont la rénovation présente une certaine complexité, c'est pourquoi, l'immeuble doit être cédé avec un permis de construire délivré, validé par la DRAC et l'Architecte des Bâtiments de France.

Différents opérateurs ont été consultés pour la cession et la réalisation des programmes de logements. Ainsi, à l'issue des consultations, les projets de GRAND DELTA HABITAT, pour les 5 immeubles, et de SOPRIM, pour la « Maison Seigneuriale » ont été validés par le comité de pilotage réuni le 31 janvier 2017.

Ainsi, conformément à l'article 25 du traité de concession, il est proposé d'agréer :

- GRAND DELTA HABITAT pour l'acquisition des 5 immeubles (31 rue Lemée (AB 141), 18 rue du 1^{er} Mai (AB 182), 10 rue Borde (AB 270), 13 rue Clérion (AC80), 4 rue Magenta (AB 446)) pour un montant total de 750 000 €. Le projet permettra la création d'une douzaine de logements conventionnés sur une surface totale de 1095 m² et 240 m² d'annexes (cave, jardin...).

- SOPRIM pour l'acquisition de la « maison seigneuriale » pour un montant de 200 000€. Le projet permettra de développer un programme de 8 logements conventionnés de type 2 et 3 pour une surface totale de 440 m². Le rez-de-chaussée de 78 m², dont les voûtes doivent être conservées et qui ne peut donc pas être transformé en logements, accueillera un équipement public. Cet espace sera remis à la Commune de Trets à la fin des travaux.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2013_A168 du Conseil communautaire de la CPA du 10 octobre 2013 déclarant d'intérêt communautaire l'opération du centre ancien de Trets ;
- La délibération n°2013_A169 du Conseil communautaire de la CPA du 10 octobre 2013 concédant l'opération du centre ancien de Trets à la SPLA Pays d'Aix Territoires ;
- La délibération n° 2015_B351 du Bureau communautaire de la CPA du 10 juillet 2015 adoptant l'avenant n°1 au traité de concession ;
- Le traité de concession de l'opération centre ancien de Trets notifié le 5 décembre 2013 ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- Le Comité de pilotage du 31 janvier 2017 ;
- L'avis de la Commission de Territoire Habitat et Politique de la Ville du 8 juin 2017.

Oui le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- que la réalisation de ces opérations entre parfaitement dans les objectifs du contrat de concession et conformément à l'avis du comité de pilotage en date du 31 janvier 2017.

Délibère

Article 1 :

La société GRAND DELTA HABITAT ou toute personne physique ou morale que cette dernière se réserve de désigner, est agréée comme acquéreur des 5 immeubles (31 rue Lemée-AB 141, 18 rue du 1^{er} Mai-AB 182, 10 rue Borde-AB 270, 13 rue Clérion-AC80 et 4 rue Magenta -AB 446) au prix de 750 000€.

Article 2 :

La société SOPRIM ou toute personne physique ou morale que cette dernière se réserve de désigner, est agréée comme acquéreur de la « maison Seigneuriale » au prix de 200 000 €.

Article 3 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisée à signer tous les documents afférents à ces affaires.

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Opération du Centre Ancien de Trets - Concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires - Agrément d'acquéreurs

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	71
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	71
Majorité absolue	36
Pour	71
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI



Signé, le 17 JUIL. 2017

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_285-
DE
Date de télétransmission : 19/07/2017
Date de réception préfecture : 19/07/2017